

Depuis votre dernière demande, la Commission municipale a franchi une étape importante dans son virage numérique en rendant possible le dépôt en ligne des pièces justificatives nécessaires au traitement des demandes d'exemption de taxes.

ÉTAPES À SUIVRE POUR LA TRANSMISSION D'UNE DEMANDE

1. Accéder au formulaire en ligne en cliquant [ICI](#)

- ◆ Vous avez déjà utilisé le formulaire en ligne? Utilisez vos informations de connexion;
- ◆ Vous êtes un nouvel utilisateur? Créez un compte;
- ◆ Identifiez-vous avec votre courriel et votre mot de passe;
- ◆ Suivez les indications fournies à l'écran si vous avez oublié votre mot de passe;
- ◆ Sélectionnez le type de demande que vous souhaitez faire.

2. Compléter toutes les sections du formulaire

Vous pouvez, en tout temps, revenir au formulaire ou à une section précise en sauvegardant les informations au fur et à mesure. Il vous suffira de vous reconnecter à votre compte pour finir de compléter le formulaire commencé.

3. Préparer tous les documents demandés

- ◆ En version numérique, avec un titre approprié, sur votre poste de travail.

4. Télécharger le formulaire complété sur votre poste de travail

- ◆ Vérifiez attentivement toutes les informations.

5. Confirmer, à l'écran, les informations du formulaire

Cette étape valide votre demande d'exemption de taxes à la Commission;

- ◆ Passez à l'étape du téléchargement des documents sur la plateforme JurisÉvolution.



6. Téléverser les documents demandés en vous assurant de :

- ◆ Sélectionner la municipalité concernée;
- ◆ Joindre le formulaire complété et téléchargé sur son poste à l'étape précédente;
- ◆ Télécharger chaque document dans la section appropriée;
- ◆ Sauvegarder chaque document en cliquant sur le crochet vert, au fur et à mesure des téléchargements. La date et l'heure de la sauvegarde s'affichent alors;
- ◆ Vérifier que tous les fichiers joints correspondent à la liste des documents requis.

7. Transmettre votre demande :

- ◆ Cliquez sur « Terminer et accepter », en haut et à droite de l'écran;
- ◆ Attention: une fois la demande transmise, vous ne pouvez plus modifier l'information ou ajouter des documents.

Votre demande est soumise à la Commission. Vous recevrez un accusé de réception de votre demande.

8. Quitter JurisÉvolution

- ◆ Quittez en sélectionnant « Déconnexion », sous votre nom, en haut à droite.